

Date de Convocation

19/09/2023

Date d’Affichage

20/09/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

OBJET :

**Délibération budgétaire
modificative n°2/2023**

Secrétaire de séance :
Aurore PENNORS



L’an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Étaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Xavier GIRARD, Eric LAUWAGIE, Pierre
WAUQUIER, Valérie DEVENDEVILLE, Jean-Michel HAVEZ,
Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle
AUMARD, Anne DAMIE, Rénaud DUREUX, Aurore PENNORS
Absente ayant donné procuration : Anne SEILLE, Gilles RONSE
Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

Monsieur le Maire expose qu’en 2021 a été installé un
compteur d’eau à l’étang de pêche afin de relever les volumes
prélevés pour l’alimentation de l’étang dans le cadre de la
déclaration annuelle faite auprès de l’agence de l’eau.

Ces travaux avaient alors été imputés au compte 21531 –
réseau d’adduction d’eau. Or il s’agit d’un compte qui doit
obligatoirement être amorti et qui correspond à des travaux
réalisés lors de mise en place de réseaux d’eau potable (ce qui
n’est pas le cas ici).

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, il convient donc de
modifier l’imputation de cette dépense.

Cette modification interviendra dans notre budget en
opération d’ordre. Afin de pouvoir réaliser cette manipulation
comptable, il convient de prévoir les crédits suffisants sur le
chapitre 041.

Monsieur le Maire propose donc d’adopter la délibération
budgétaire modificative suivante :

Chapitre 041 – recettes :

Compte 21531 : + 5 968,80 €

Chapitre 041 – dépenses :

Compte 2188 : + 5 968,80 €

Le conseil municipal valide cette proposition à l’unanimité.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 26 septembre 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

